

« Quand les députés chantent la berceuse du lobby bancaire »

CHRONIQUE



Jézabel Couppey-Soubeyran

Université Paris-I, Ecole d'économie de Paris

Dans sa chronique au « Monde », Jézabel Couppey-Soubeyran explique comment les députés français ont voté, le 7 janvier, une proposition de résolution dans l'intérêt des grands groupes bancaires.

Publié le 15 février 2020 à 06h00 - Mis à jour le 15 février 2020 à 12h25 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

Chronique. Les députés français ont voté le 7 janvier une petite loi dans le grand intérêt du lobby bancaire. Il s'agit si ce n'est d'empêcher, du moins d'alléger la transposition de l'accord international que les superviseurs bancaires du monde entier, réunis au sein du Comité de Bâle, avaient signé en 2017, en réponse à la crise financière de 2008. Renforcer la stabilité financière est-il préjudiciable au financement de l'économie ? Sous l'emprise de la ritournelle du lobby bancaire, les gouvernants et parlementaires en sont convaincus. Ils ont tort.

En 2010, le Comité de Bâle s'était mis d'accord sur de nouvelles règles, dites de Bâle III, visant à renforcer les exigences de fonds propres des banques en qualité et en quantité, et améliorer ainsi leur capacité à faire face à des pertes éventuelles. Pour y parvenir, les superviseurs avaient soigneusement évité de remettre en question l'usage par les grands groupes bancaires des « modèles internes » autorisés depuis Bâle II (2004), qui permettent aux banques de calculer elles-mêmes les risques de leurs actifs. Les manipulations dont ces modèles font l'objet sont pourtant bien renseignées (« The limits of model-based regulation », Markus Behn, Rainer Haselmann et Vikrant Vig, *Working Paper Series* n° 1928, Banque centrale européenne, juillet 2016). Il en résulte que les grands groupes bancaires respectent le ratio réglementaire avec relativement moins de fonds propres que les établissements qui s'en tiennent à la mesure standard fournie par le régulateur.

Au mépris des conditions égales et loyales de concurrence

Il aura fallu attendre décembre 2017 pour qu'un nouvel accord soit trouvé, *a minima* toutefois, comme souvent au Comité de Bâle puisqu'il faut parvenir à un consensus. Afin de limiter l'avantage que les grandes banques tirent de leurs modèles internes d'évaluation de risques, il a été recommandé que la valeur des actifs risqués évaluée à partir de modèles internes ne puisse plus être inférieure à 72,5 % de celle obtenue avec l'approche standard du régulateur.

Contrairement à ce que les députés ont cru, ou ont bien voulu croire, ce plancher (« *output floor* » en anglais) n'est pas une augmentation des exigences de fonds propres, mais une limitation de

l'avantage procuré par les modèles internes aux grands établissements, au mépris des conditions égales et loyales de concurrence auxquelles ces mêmes députés se déclarent pourtant si attachés...

III Lire aussi | [Les députés font pression pour alléger la réglementation bancaire anti-crise](#)

Il suffit de visionner la séance parlementaire du mardi 7 janvier pour constater le manque de maîtrise du sujet par les députés présents. Notons que la technicité et la complexité des règles prudentielles a ceci de bien pratique pour les banques qu'elles empêchent le quidam de les comprendre. Il n'est donc pas si étonnant que les parlementaires aillent chercher l'explication... auprès des banques, qui font ainsi prévaloir leur intérêt – leurs profits à court terme – sur celui de la collectivité. Un secteur bancaire sain et stable contribuant de son mieux au financement de l'économie.

III Lire aussi | [« Comment le lobby bancaire colonise le ministère de l'économie et des finances »](#)

Et qu'entendent les parlementaires ? Que de nouvelles réglementations, soit aboutissent à des effets contraires à ceux recherchés, soit ne servent à rien, soit font payer un lourd tribut au financement de l'économie, au crédit, à la croissance. Une rhétorique bien rodée. La séance du 7 janvier a été un concentré de ces faux arguments. Tout y était ! Des effets « *contraires* » et « *délétères* » des exigences de fonds propres sur le financement de l'économie au coût d'opportunité que représenteraient les centaines de milliards de fonds propres ainsi « *immobilisés* » au bilan des banques, en passant par le « *fossé réglementaire* » qui se creuserait avec les banques américaines.

Les députés devraient changer de disque et de lobby !

Les députés devraient changer de disque et de lobby ! Les fonds propres sont une ressource que les banques investissent comme bon leur semble et non une somme immobilisée quelque part, la seule, qui plus est, qui ne soit pas remboursable et leur permette d'absorber des pertes. Il n'y a pas de raison mécanique pour que plus de ressources disponibles réduisent les financements accordés – les petites et moyennes banques de détail, dont l'activité reste orientée vers le crédit aux entreprises et aux ménages, sont d'ailleurs plus capitalisées que les grandes banques d'investissement, davantage tournées vers les activités de marchés.

Quant au fossé réglementaire avec les banques américaines en matière de fonds propres, ce sont plutôt ces dernières qui pourraient s'en plaindre : leur ratio réglementaire de levier est autrement plus contraignant que le ratio bâlois pondéré par les risques. Les députés appellent à « *assurer un niveau de contrainte commensurable à celui des banques américaines* ».

Voici une proposition pour y parvenir : arrêtons les pondérations de risques si difficiles à mesurer et, comme le régulateur américain, optons pour un ratio de levier plus facilement vérifiable et moins contournable. Tout le monde au même diapason ! Sa simplicité fait aussi du ratio de levier un instrument aisément ajustable, et il pourrait être rendu plus exigeant pour les financements accordés à des secteurs trop carbonés. Cela fait une seconde proposition, histoire d'éprouver la sincérité écologique des parlementaires, qui se disaient soucieux, « *à l'heure des investissements requis par la transition énergétique* », de « *ne pas pénaliser les financements d'infrastructure* ». Marre de la berceuse du lobby bancaire, un peu de rythme !

¶ **Jézabel Cuppey-Soubeyran** est maîtresse de conférences à l'université Paris-I, Ecole d'économie de Paris, auteure de « *Blablbanque - le discours de l'inaction* » (Michalon, 2015)

Jézabel Cuppey-Soubeyran (Université Paris-I, Ecole d'économie de Paris)